

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE MODIFIEE DU G.I.P. AVITEM DU 28
JANVIER 2021**

Par délibération 21-36551-DGAAPM approuvée en séance du 8 février 2021, la ville de Marseille a décidé de son adhésion au groupement d'intérêt public « Agence des Villes et territoires Méditerranéens Durables ».

En conséquence et en application de l'article 5 de la convention constitutive du G.I.P., il est décidé que devient membre de l'AVITEM :

La ville de Marseille, quai du port, 13 002 Marseille.

Adopté A l'unanimité



AVITEM
Agence des Villes et Territoires
Méditerranéens durables

81/83 Boulevard de Dunkerque
CS 50603 - 13217 Marseille Cedex 02
Siret : 130 016 504 00065
Tel : +(0)4 95 09 44 00 - www.avitem.org
TVA intracommunautaire FR11130016504